



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 55

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 15 mai 2024 à Ecublens

Appel

23 délégués sont présents.

Excusés : M. Mayor (Bussigny) - M. Merminod (Ecublens) – Mme Raboud (Ecublens) – M. Giroud (Prilly) – M. Delaquais (Renens) - Mme Kohler (Renens) – M. Yazyev (St-Sulpice)

Absents : --

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau – Correspondance(s)

Ce jour, à 19h45, le bureau a assermenté Mme Eleonor Lyonette (St-Sulpice) pour atteindre le quorum des communes.

La présidente lit la lettre de M. Birbaum concernant sa démission de la commission de gestion.

Le bureau a reçu deux pétitions que la Présidente lit à l'Assemblée.

Pétition pour un chien d'assistance judiciaire :

- A la majorité, 2 abstentions, il est décidé de transmettre la pétition au Comité de Direction.

Pétition « demande de gratuité des horodateurs à l'attention du personnel du CMS »

A la majorité, 1 abstention, il est décidé de transmettre la pétition au Comité de Direction.

M. Jonas Kocher (Renens) demande pour quelle raison les 5 préavis ont tous été traités par la commission de gestion. Il demande que les préavis soient également traités par des commissions ad hoc.

La Présidente répond qu'il a fallu aller dans l'urgence. Dans son habitude, le bureau nomme une commission technique en plus de la commission de gestion.

4. Communication(s) du Comité de direction

Le Président souligne la belle dynamique au sein de la POL.

M. Clément demande l'autorisation pour que les officiers de la POL présents dans la salle puissent répondre aux questions des délégués, si nécessaire. À la majorité (deux abstentions), l'Assemblée accepte.

5. Assermentations

MM. Tenisch Olivier, Milliez Théo et Duperrex Gérard sont assermentés séance tenante.

7. Préavis 01/2024 Migration de Proconcept en version 11.4 Intégration du nouveau module E-HRM « Normes Swissdec 2024 » - Demande de crédit complémentaire

Mme Krattinger (Prilly), Présidente de la commission de gestion, prend la parole en lisant le rapport de la commission de gestion.

M. Constant (Renens) souligne, comme mentionné dans le rapport, qu'il y a régulièrement des problèmes sécuritaires au niveau de l'infrastructure informatique et qu'il a fallu se décider dans l'urgence pour établir ce préavis. Il propose un troisième vœu pour établir un planning complet des investissements et des préavis informatiques avec un reporting des risques.

M. Clément informe que la mise à jour du logiciel Proconcept est nécessaire. L'ancien responsable des ressources humaines ne voulait pas changer de logiciel et a laissé la situation se détériorer.

Le Comité de Direction est soucieux de l'économie, ce produit avec les mises à jour requises répond pleinement aux besoins. C'est un bon outil qui doit être entretenu.

Mme Krattinger (Prilly) demande si la base de donnée « Oracle » est complètement séparée du programme Proconcept et qu'est-ce qui freine la reconnaissance de Proconcept par Swissdec 2024.

Plt Guyot répond que la base est totalement sécurisée. Elle n'a aucune interaction avec l'entreprise qui vend le produit. C'est totalement local avec une sécurité locale.

Concernant Swissdec, c'est une norme imposée pour que l'outil réponde aux normes suisses.

M. Constant (Renens) pose une dernière question au sujet de la sécurité. Il a lu dans le préavis que les collaborateurs peuvent eux-mêmes modifier leurs données personnelles.

M. Guyot répond que c'est une petite infrastructure qui permet à chaque collaborateur d'avoir accès à sa fiche de paie. Tout est local ; il y a un tunnel réseau pour y accéder avec une double authentification. Ce n'est pas un cloud.

La Présidente, Mme Dutoit (Bussigny), lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 01/2024 du Comité de Direction du 14 février 2024,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 68'310.55
2. D'acquérir et d'installer, courant 2024, la version 11.4 du logiciel salaire/ RH « ProConcept » auprès de la Société ProConcept SA pour montant de total de CHF 62'492.61.- TTC, ceci conformément aux offres reçues.
3. De financer cet investissement au travers de la trésorerie courante, en dépassement du compte n° 6001.3111.02 « Achats informatiques (logiciels, licences, matériel) ».
4. D'accepter des frais de maintenance annuelle "Oracle" supplémentaires pour un montant total de CHF 5'817.94.- TTC.
5. De financer ce surcoût de maintenance par le biais de la trésorerie courante, ceci en dépassement du compte n°6001.3151 « Entretien mobilier, équip. bureau, maintenance informatique ».

6. Nomination d'un membre à la commission de gestion

La Présidente revient sur le point 6 de l'ordre du jour qu'elle a omis.

Suite à la démission de M. Birbaum (Ecublens) à la commission de gestion, l'Assemblée doit trouver un remplaçant venant d'Ecublens.

M. Scheeling (Ecublens) est nommé à la commission de gestion.

8. Préavis 02/2024 rapport de gestion 2023

Mme Krattinger (Prilly) lit le rapport de la commission de gestion.

La Présidente ajoute que chaque année, la commission de gestion choisit un thème à traiter. Cette année, la commission de gestion a sélectionné le processus de recrutement.

La commission de gestion transmet trois recommandations :

- Rédiger une charte de communication avec les collaborateurs de la POL pour renforcer l'identité du Corps ;
- Après une formation de 5 ans au sein du corps, envisager de nouvelles formes d'organisation du travail dans le but de retenir les policiers ;

- Engager des collaborations avec d'autres corps de police pour enrichir les tâches des policiers.

Mme Krattinger (Prilly) revient sur une brochure de la police cantonale concernant le recrutement d'aspirants de police. Il est mentionné que par la suite, le policier peut accéder à la brigade du lac, à l'unité canine, etc. La Commission de gestion constate qu'il n'y a aucune cohérence entre l'information transmise et la réalité sur le terrain. Des perspectives sont promises alors que les policiers ne peuvent pas les réaliser au sein de la POL.

M. Clément se réjouit de constater que le corps de police fonctionne très bien. Le Comité de Direction a effectué les changements nécessaires. Les décisions, bien que parfois difficiles, ont été prises à l'unanimité par le codir.

Le Comité de Direction souhaite continuer à être transparent dans sa communication avec le Conseil intercommunal.

M. Clément revient également sur la brochure provenant de la gendarmerie, qui mène sa propre campagne de recrutement. La police de Lausanne a également sa propre campagne, tandis que les polices communales utilisent une campagne de recrutement commune. A l'avenir, il est prévu une campagne de recrutement uniforme entre tous les corps.

M. Constant (Renens) revient sur le rapport concernant la Police Administrative (PA), notant que les effectifs n'ont pas le temps de faire leur travail correctement. Il demande s'il serait possible d'externaliser certaines tâches afin de permettre aux inspecteurs de visiter les établissements publics.

M. Clément répond que la Police Administrative a beaucoup de travail. Une réflexion est en cours à l'interne.

Le Commandant répond que les commandements de payer sont délivrés par l'Etat, cette tâche est inhérente à l'activité de l'Etat.

Au sujet des véhicules contrôlés, M. Constant (Renens) est étonné de la disparité entre les communes (2.8 % à Chavannes à 7.7% St-Sulpice et 7.6 % sur Prilly).

En ce qui concerne la surveillance du trafic, en raison des travaux, les policiers n'ont pas pu installer les appareils dans les boîtes existantes à certains emplacements. Par conséquent, certains endroits n'ont pas pu être contrôlés. À l'avenir, un plan est en cours d'élaboration pour une nouvelle répartition des appareils de surveillance du trafic (SAT).

Mme Storari (Renens) souhaite savoir sur quoi porte le cours sur la multiculturalité.

M. Clément propose de répondre à la prochaine séance.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction
Oui le rapport de la commission de gestion,

Approuve

La gestion de l'exercice 2023 et en donne décharge au Comité de Direction

9. Préavis 03/2024 « comptes 2023 »

La présidente passe les comptes page par page.

Page 8, compte 6070.4312.06

M. Kocher (Renens) souhaite connaître le nombre de manifestation que cela concerne. Comme le stipule l'article 6 du règlement des émoluments, est-ce qu'il y a eu des dispenses de facturation et si oui, pour quel montant.

Plt Chappuis n'a pas les chiffres en tête, il propose de lui donner ces informations à la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Page 9 compte 6120.4356

M. Kocher (Renens) souhaite connaître le montant facturé aux organisateurs de gros événements (hors LHC) au sein de la Vaudoise Aréna. Il demande également s'il y a eu des dispenses ou des rabais, et, si oui, pour quel montant.

Plt Chappuis répond que le Comité de direction a décidé d'appliquer un tarif forfaitaire de CHF 1'000.-- pour chaque événement se déroulant sur une journée. Lors d'événements se déroulant sur plusieurs jours, un forfait journalier supplémentaire de CHF 400.-- s'ajoutera au forfait de base.

Il n'y a aucun rabais ni dispense. Toutes les manifestations sont facturées sur la base de ce forfait. Il existe une différence pour certains organisateurs qui travaillent avec le LHC pour la partie événementielle : dans ces cas, c'est le Lausanne Hockey Club qui paie.

Le Plt Chappuis rappelle que les communes financent le déficit de la Vaudoise Aréna. S'il n'y a pas de spectacle, la charge des communes pour le financement du déficit va augmenter.

M. Kocher (Renens) souhaite connaître les coûts réels pour mobiliser des policiers sur une journée.

Plt Chappuis répond que cela dépend des manifestations, du personnel mobilisé, des données d'ordre, etc. Pour cette raison, il a été difficile de déterminer un montant forfaitaire.

M. Clément ajoute que ce montant forfaitaire est bas dans un contexte où la Vaudoise Aréna est difficile d'accès. Il est très difficile d'arriver sur place. En attendant la finalisation d'une gare effective, le Comité de Direction trouve cohérent d'accompagner le démarrage de cette structure.

Plt Chappuis précise que ce montant forfaitaire n'est pas aeternam. Il a été convenu de le garder jusqu'au minimum à l'arrivée du tram en juin 2026.

M. Birbaum (Ecublens) souligne qu'il y a une grosse distorsion par rapport à la convention qu'a prévalu sur la couverture du déficit entre les communes et les actionnaires. Il y a conflit d'intérêt pour Renens et Prilly qui sont actionnaires et décideurs pour la Vaudoise. Il y a des conventions qui décident la répartition du déficit. En ne facturant pas à juste prix, la Vaudoise prend du déficit supplémentaire à charge des autres communes qui ne sont pas actionnaires.

M. Clément explique que la convention avec le CSM comporte 4 couches :

- Couche 1 : actionnaires historiques (Lausanne, Prilly et Renens)
- Couche 2 : Lausanne-Région (Lausanne, Prilly, Renens)
- Couche 3 : Lausanne, Prilly, Renens
- Couche 4 : Lausanne

Actuellement, nous sommes dans la dernière couche et c'est Lausanne qui bénéficiera de quelques francs qui ne seront pas facturés (Ni prilly et Renens ne seront impactés).

Cette décision est temporaire, le temps que la structure ait un vrai accès de qualité.

Mme Krattinger (Prilly) informe l'Assemblée du vœu et des observations de la commission de gestion

Vœu :

La commission de gestion recommande de ne pas mettre la dénomination « amendé » dans la colonne du budget du moment que c'est le budget voté tel qu'amendé par le Conseil intercommunal.

Observation no 1

La SIP prévoit de conduire l'audit de sécurité informatique (audit interne). La Commission de gestion est d'avis à l'unanimité que la SIP ne peut pas être juge et parti. Pour une question d'objectivité, La commission de gestion recommande de réaliser un audit informatique avec un expert externe neutre.

Observation 2

La Commission de gestion déplore à l'unanimité que la direction précédente n'ait pas mieux prévu les remplacements du personnel et le développement du partage des connaissances au niveau administratif. Pour la Commission de gestion, cette situation est une illustration des lacunes du leadership de la direction précédente

A la majorité (deux abstentions),

**Le Conseil intercommunal de l'Association
"Sécurité dans l'Ouest lausannois"**

Vu le préavis présenté par le Comité de Direction
Où le rapport de la Commission de gestion
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

adopte

les comptes de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2023

10. Préavis 04/2024 « refonte site internet de la POL – demande d'un crédit d'investissement »

Parole est donnée à M. Clément qui lit l'amendement proposé par le Comité de Direction.

La Présidente suspend la séance (5 minutes) pour se renseigner au sujet d'une procédure (si le Comité de Direction peut déposer un amendement).

Vu le règlement du Conseil, la Présidente valide, pour cette fois-ci, que la commission de gestion reprenne cet amendement à son nom. Elle demandera un avis de droit pour mettre les choses au clair pour le prochain conseil.

La Commission de gestion recommande de soutenir cet amendement, puis le préavis.

M. Kocher (Renens) déclare que c'est du bricolage. La Commission de gestion était d'abord « contre », puis « pour » sous l'impulsion du Comité de Direction. Il propose de retirer ce préavis afin que le Comité de Direction revienne avec un préavis plus détaillé. Il n'y a pas d'urgence pour le site internet.

Mme Perna (Villars-Ste-Croix) regrette de ne plus pouvoir accéder à la plateforme du Conseil intercommunal. Hormis le chatbot, le reste est important pour l'ensemble de la Commission de gestion.

M. Clément répond que la Commission de gestion a étudié tout le document. Tout le monde était favorable sur ce préavis, hormis pour la partie du chatbot. Le Comité de Direction et le Conseil intercommunal n'ont plus accès à la plateforme.

Plt Guyot ajoute que le site internet est totalement obsolète. Il y a eu une faille de sécurité où potentiellement les documents auraient pu fuiter.

M. Wyssa (Bussigny) relate que la commission de gestion a beaucoup discuté au sujet du chatbot. Elle s'est beaucoup interrogée sur les coûts d'entretien qui sont très élevés. M. Wyssa soutient l'amendement.

La présidente passe au vote de l'amendement :

Oui : 14

Contre : 4

Abstention : 6

Elle lit les conclusions amendées (en gras ci-dessous).

La Présidente passe ensuite au vote du préavis.

A la majorité, (4 contre, 6 abstention),

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 04/2024 du Comité de Direction du 27 mars 2024.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'allouer au Comité de Direction le crédit nécessaire, soit la somme de **CHF 68'860.--** TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 et 6 ci-dessus pour la refonte du site internet de la POL.

Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte n° 6029.5060.109 « Refonte du site internet ».

2. De financer cet investissement par voie d'emprunt, que le Comité de Direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché.
3. D'accepter des charges supplémentaires au budget 2024, prorata temporis, pour la maintenance annuelle, qui s'élève à **CHF 2'705.-- TTC/an**, en lieu et place de celles décrites au chapitre 6 du préavis.
4. De prendre acte que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges de maintenance annuelle.

11. Préavis 05/2024 « augmentation des coûts d'infogérance du service informatique de Prilly - Crédit complémentaire »

Mme Krattinger lit le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

A la majorité (3 abstentions),

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 05/2024 du Comité de Direction du 27 mars 2024,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter l'adaptation des honoraires annuels et forfaitaires d'infogérance du SIP, portant ainsi la somme de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- TTC.
2. D'octroyer au CODIR un crédit complémentaire à hauteur de CHF 50'000.- TTC au budget de fonctionnement 2024, ceci en dépassement budgétaire du compte n°6004.3185.02 « Honoraires informatiques » pour couvrir l'adaptation du forfait pour le 2ème semestre 2024 (prorata temporis).
3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.
4. De porter au budget 2025 et suivants le montant annuel de CHF 200'000.-- TTC, dans le compte n°6004.3185.02 « Honoraires informatiques », pour les prestations fournies par le SIP.

12. Questions

M. Marchon (Bussigny) informe que l'Assemblée a élu Mme Dutoit le 15 novembre 2023. Il demande de modifier la signature à l'ordre du jour où il est mentionné qu'elle est toujours Vice-Présidente.

M. Deillon (Prilly) a lu dans la presse qu'un supermarché de meubles s'est fait tagué pour de la pratique déloyale de concurrence. Quel rôle la POL a joué dans cette affaire. Une réponse sera transmise ultérieurement à M. Deillon.

M. Kocher (Renens) remercie la présence des membres de direction lors de cette Assemblée.

Mme Arn (Chavannes) revient sur son stage à Police Secours. Elle relate l'excellent travail des policiers. Elle invite les délégués à participer à un stage.

M. Birbaum (Ecublens) demande la possibilité d'avoir des tables pour les séances du Conseil.

La séance est levée à 21h45

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :

La secrétaire :



C. Dutoit

S. Gosteli